**Assemblée départementale**
**Budget supplémentaire 2026**
**Réunion du 26 juin 2026**

---

**PROCES-VERBAL**

**Vendredi 26 juin 2026 - Matin**

**Le Conseil départemental de l'Isère s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, le vendredi 26 juin 2026 à 9h30, sous la présidence de M. Jean-Pierre Barbier, Président, assisté de M. Hervé Monnet, Directeur général des services du Département.**

– –

**Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :**

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amélie Girerd, M. Franck Gonnord, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

**ABSENTS - EXCUSÉS :**

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Damien Michallet
M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Christophe Charles
Mme Marie Questiaux donne pouvoir à Mme Pauline Couvent
M. Jérôme Cucarollo donne pouvoir à M. Thierry Badouard
M. Simon Billouet donne pouvoir à Mme Sophie Romera
Mme Amandine Germain donne pouvoir à M. Gilles Strappazzon pour la délibération n° 2026 BS 2026 C 09 1
Mme Catherine Simon donne pouvoir à M. Jean Papadopulo pour les délibérations n° 2026 BS 2026 C 09 1 à 2026 BS 2026 C 09 2
Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Bessiron pour les délibérations n° 2026 BS 2026 F 28 9 à 2026 BS 2026 F 34 17
Mme Delphine Hartmann donne pouvoir à Mme Catherine Simon pour les délibérations n° 2026 BS 2026 F 34 16 à 2026 BS 2026 F 34 17

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

En préambule, le Président remercie et salue la présence de Monsieur Jérôme Petitpoisson, Contrôleur général du SDIS. Il signale qu'une exposition installée dans le hall de l'Hôtel du Département célèbre le cinquantième anniversaire du décret autorisant les femmes à devenir sapeur-pompier. Il salue le travail exemplaire des sapeurs-pompiers de l'Isère.

Il salue également la présence dans le public de Monsieur Alain Pluet, coordinateur de la Fédération française des motards citoyens et remercie les agents du Département membres de la commission qui ont participé à l'élaboration de la Charte sécurité des deux-roues motorisés.

Le Président propose de désigner M. Julien Polat comme secrétaire de séance.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Kazazian-Balestas remercie également les personnes présentes dans le public, notamment les médecins, infirmiers et aides-soignants du Centre hospitalier Alpes-Isère (CHAI).

Le Président indique qu'une rencontre avec la Vice-présidente en charge de la santé et la Présidente du CHAI est prévue le 10 juillet.

Le Président propose d'arrêter le procès-verbal de la séance publique du 27 mars 2026.
Le Président fait procéder au vote à main levée sur le procès-verbal.
Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité.

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 C 09 1**

Rapporteur : M. Bernard Perazio

**Charte sécurité des deux-roues motorisés**

Présentation du rapport par M. Perazio qui remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce dossier.

Interventions :

M. Bessiron salue au nom du groupe UGES le travail présenté et la méthode mise en œuvre dans l'élaboration de cette charte. Il remercie M. Perazio et souligne la richesse qu'apportent la concertation, les connaissances et l'expertise de chacun. Cette volonté commune de renforcer la sécurité sur les routes départementales répond à des enjeux importants : mieux prendre en compte les spécificités des deux-roues motorisés, améliorer l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des routes, développer la prévention et la sensibilisation. Il souhaite que cette charte qui apporte des réponses concrètes aux attentes des usagers de la route s'inscrive dans la durée grâce notamment à des évaluations permettant de mesurer l'efficacité des actions engagées, d'identifier d'éventuelles difficultés sur le terrain et d'adapter les dispositifs si nécessaire. Le groupe UGES considère que cette logique d'amélioration continue, constitue une garantie de sérieux et d'efficacité et permettra de maintenir un dialogue au bénéfice de la sécurité de tous sur les routes iséroises. Le groupe UGES votera en faveur de ce rapport.

M. Barbier félicite le Vice-président pour la conduite de cette concertation avec l'ensemble des partenaires.

Le Président fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Le Président précise que cette charte soutenue par l'association des maires de l'Isère, est un document public. Elle sera mise à la disposition de l'ensemble des élus du département pour qu'ils puissent mettre en œuvre les préceptes qui sont donnés, sur les voiries situées à l'intérieur de leur territoire de compétence.

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 C 09 2**

Rapporteur : M. Bernard Perazio

**Référentiels de la politique routière départementale**

Présentation du rapport par M. Perazio

Interventions :

M. Badouard note que la modification des référentiels mise au vote dans le cadre de ce rapport participe à la sécurisation des déplacements, laquelle constitue une priorité. Il regrette cependant que les référentiels retiennent une vitesse cible de 90 km/h considérant qu'il est nécessaire au contraire d'agir pour réduire la vitesse sur les routes départementales.
Il s'interroge sur l'utilité de soumettre au vote des élus ce document très technique alors que d'autres sujets importants relatifs à la sécurité routière ne sont pas débattus.
Il note néanmoins l'avancée que représente le nouveau référentiel des aménagements cyclables en matière de sécurité. Il relève cependant que certains projets récents ou en cours ne respectent pas les préconisations de ce référentiel. Il cite notamment l'aménagement de pistes cyclables sur la chaussée, sur des routes à fort trafic.

M. Barbier souligne que le rétablissement des 90 km/h répondait à un engagement de campagne de la Majorité et ajoute que le passage à 80 km/h n'a pas fait baisser la mortalité.
Il précise que le référentiel sur les routes doit être voté et approuvé par l'assemblée départementale en session publique car la responsabilité du Président, du Vice-président et des services peut être mise en cause en cas d'accident.
Il indique qu'au niveau de l'axe Marcilloles/ Le Rival, un projet de Via Bièvre qui longera la voie ferrée est en réflexion avec les Communautés de communes de Bièvre Est et d'EBER, plutôt qu'un aménagement de voie cyclable le long de la route.
Il assure que l'ensemble des acteurs locaux sont satisfaits de l'action du Département.

M. Perazio ajoute que le retour aux 90 km/h n'a pas vocation à réduire le temps de parcours mais à améliorer la sécurité routière. Dans cette optique, une étude a également été réalisée pour répertorier les zones dangereuses. 45 zones à 70 km/h vont être implantées sur les hameaux et un renforcement de la signalisation va être réalisé sur les nouvelles zones à 70 km/h. Concernant les aménagements de la RD75, le Département prend ses responsabilités, l'objectif est de réduire l'accidentalité.

M. Barbier ajoute que 14 millions d'euros ont été engagés pour sécuriser l'axe de Bièvre au niveau de Marcilloles où l'accidentologie était catastrophique.
Il précise que le retour aux 90 km/h a fait l'objet d'études et d'expérimentation en lien avec l'Etat et la gendarmerie et que l'abaissement de la vitesse à 70 km/h sur certaines zones dangereuses permettra de lutter contre l'accidentologie.

M. Bonnard évoque les 80 km de voies douces réalisées sur le territoire du Nord-Isère avec la Via Rhôna et la possibilité aujourd'hui de relier en voie douce Montalieu à Morestel grâce au soutien du Département qu'il remercie.

M. Barbier souligne que l'aménagement systématique d'une piste cyclable le long de la route n'a pas forcément de sens et que des alternatives plus vertueuses peuvent être recherchées pour répondre aux besoins de la population.

Le Président fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Le Président indique que le Département a reçu le label « Département à vélo » du Tour de France avec l'obtention de 2 vélos sur 4.

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 C 09 3**

Rapporteur : M. Bernard Perazio

**Stratégie opérationnelle en faveur des cycles – Refonte du règlement d'aides**

Présentation du rapport par M. Perazio.

Interventions :

M. Bessiron reconnaît qu'une partie des Isérois ne peut se passer de la voiture. Il considère cependant qu'il est nécessaire de trouver des alternatives crédibles à cette dépendance. L'avenir de la mobilité en Isère passe selon lui par une offre de transports collectifs plus performante et le développement du ferroviaire avec notamment le service express régional métropolitain et le projet de liaison Lyon-Crémieu. Il revient sur la nécessité de prioriser la sécurisation du réseau pour les deux-roues et les cyclistes, d'adapter les infrastructures aux conséquences du changement climatique, de hiérarchiser les interventions en fonction des études de vulnérabilité du réseau départemental et de réinterroger certains projets routiers onéreux.
Il note que le vélo s'impose progressivement comme mode de déplacement du quotidien et constitue une réponse concrète à de multiples enjeux. Il regrette dans ce contexte que le règlement présenté réduise de manière significative le soutien du Département aux Communes et Intercommunalités pour développer les infrastructures cyclables et les sécuriser.

M. Barbier évoque le cycle de conférences territoriales qui s'achève et souligne la sagesse des maires face à la situation financière de la France et à l'augmentation des dépenses de solidarité du Département. Dans ce contexte, il indique qu'il y aura un lissage au niveau des aides apportées aux projets et que les autres collectivités et l'Etat devront aussi investir.
Les pistes cyclables sont des aménagements importants mais très coûteux. Il rappelle la volonté de la Majorité de conserver un budget équilibré, centré sur ses compétences obligatoires.
Il précise que l'aide aux Communes sur le département de l'Isère représente 82 millions d'euros ce qui le place en 7ème position au niveau national.

Le rapport fait l'objet d'un amendement déposé par le groupe IES.

M. Badouard présente l'amendement relatif au règlement des aides pour la réalisation d'aménagements cyclables SAS vélo.

Interventions sur l'amendement :

M. Barbier rappelle les actions menées par le Département pour le développement du photovoltaïque et la lutte contre le réchauffement climatique. 500 millions d'euros ont été investis dans les collèges, principalement sur la rénovation thermique des bâtiments, action également menée au niveau des EHPAD.
Il affirme que la demande formulée dans l'amendement, de sanctuariser des aides aux communes alors que le Département n'a pas de visibilité concernant l'évolution de ses recettes, n'est pas responsable.

M. Badouard rappelle que pour le groupe écologiste, le combat contre le réchauffement climatique représente une priorité. Il considère que les aides et les actions ne sont pas suffisantes. Il estime que les politiques ont été déployées trop tardivement notamment la campagne de diagnostic des EHPAD et regrette que les travaux de rénovation prévus dans les collèges Munch et Les Mattons soient reportés.

M. Barbier répond que 2 millions d'euros ont été consacrés à la rénovation des EHPAD qui a commencé il y a 10 ans et 82 millions à la rénovation des écoles dans le cadre du Plan Ecoles.

Mme Germain explique qu'il est légitime que cet épisode de forte chaleur, sujet de préoccupation majeur, s'invite dans les débats. Il s'agit de protéger les populations et leur santé. Elle appelle à une prise de conscience et une responsabilité collective, transpartisane et souhaiterait que l'Etat soit davantage aux côtés des Collectivités pour répondre à cette crise.

M. Barbier considère que l'écologie n'appartient pas aux écologistes, le Département s'en préoccupe également et agit.

M. Chriqui précise que la Majorité a une conception de l'écologie qui ne repose pas sur les mêmes analyses que celles de l'Opposition. Son approche est plus pragmatique, privilégie l'écoute et le dialogue avec les territoires et les Collectivités. Il rappelle le dispositif du pack solaire qui permet d'accompagner les Collectivités dans l'analyse de leur territoire pour poser des ombrières afin qu'elles puissent ensuite réaliser leur projet.

M. Polat revient sur les problématiques de rénovation des bâtiments en expliquant que celle de l'Hôtel du Département situé dans le périmètre « architectes des bâtiments de France » était tout aussi complexe que celle de l'Hôtel de Ville.

Le Président fait procéder au vote sur l'amendement :

**Pour (15) :** M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché,

**Abstentions (1) :** M. André Vallini

**Contre (42) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**L'amendement est rejeté**

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

**Abstentions (16) :** M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini

**Pour (42) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 C 14 4**

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

**Aide d'urgence en cas d'événement climatique exceptionnel – Nouveau dispositif**

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand.

Interventions :

Mme Couvent note dans ce nouveau dispositif une restriction des aides, l'exclusion des EPCI, un abaissement du plafond de subvention à 20 000 euros pour les Communes de moins de 500 habitants et un délai de dépôt de demande réduit à 1 mois. Elle s'interroge sur ce recul du Département, premier partenaire des Communes et note que le signal envoyé aux territoires est en contradiction avec l'intensification des conséquences du dérèglement climatique dans le département.

M. Perazio précise que cette aide n'est pas destinée aux réparations des ouvrages mais à la remise en état provisoire et la réouverture de la voirie des petites communes dans un délai de 48 heures en cas de catastrophe naturelle. Il rappelle que l'intervention du Département pour la remise en état pérenne des ouvrages et des chaussées se fait via les conférences territoriales.

Mme Martin-Grand ajoute que cette aide en fonctionnement pour le déblaiement des routes en urgence, complète d'autres dispositifs d'aide aux Communes, dans le cadre des conférences territoriales. Celui-ci s'applique bien aux Communes de la Métropole. Elle précise toutefois que la Métropole est en capacité d'intervenir pour déblayer les routes qui relèvent de sa compétence.

M. Barbier ajoute que dans le cadre des transferts de compétence relatifs aux voiries départementales et communales à la Métropole de Grenoble, le Département verse à cette dernière 18 millions d'euros par an.

Mme Germain estime que le délai de dépôt de dossier est trop court pour les petites communes.

Mme Martin-Grand indique que lorsqu'une commune doit déblayer une route, le besoin est immédiat : c'est l'urgence qui justifie par conséquent ce délai. La Commune dispose ensuite d'un mois pour compléter son dossier et de 6 mois pour fournir les factures.

M. Perazio précise qu'auparavant, en l'absence d'arrêté du Département, les travaux, y compris ceux relatifs au déblaiement, ne pouvaient être lancés. Ce dispositif permet légalement aux Maires de les engager immédiatement.

Le Président fait procéder au vote :

**Abstentions (5) :** M. Thierry Badouard, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Marie Questiaux, M. Pierre-Didier Tchétché

**Pour (53) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 C 14 5**

Rapporteur : Mme Sandrine Martin-Grand

**Attribution d'une avance remboursable exceptionnelle à la Commune de Marnans**

Présentation du rapport par Mme Martin-Grand.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 B 16 6**

Rapporteur : M. Cyrille Madinier

**Révision des principes d'intervention du Département dans l'exercice de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)**

Présentation du rapport par M. Madinier

Pas d'intervention.

Le Président fait précéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 B 20 7**

Rapporteur : M. Vincent Chriqui

**Politique de transition écologique : bonification à la performance énergétique des travaux de bâtiments subventionnés dans le cadre de la dotation territoriale**

Présentation du rapport par M. Chriqui

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 B 20 8**

Rapporteur : M. Vincent Chriqui

**Vœu en faveur de l'énergie décarbonée**

Présentation du vœu par M. Chriqui.

Interventions

M. Badouard soulève la problématique de la gestion des déchets nucléaires et rappelle que la souveraineté nationale en matière de nucléaire reste fragile dans la mesure où les principaux fournisseurs d'uranium sont le Canada et l'Australie. Il évoque les coûts de production de l'électricité issue du nucléaire, aujourd'hui nettement supérieurs aux coûts générés par le parc nucléaire historique, les impacts sur le Rhône et les répercussions de l'intensification des flux de camions sur le territoire. Il demande le partage des études menées pour l'implantation du pont entre l'Ain et l'Isère et souhaite que les maires, les associations et les citoyens soient sollicités.

M. Barbier demande davantage de modération dans les propos.

M. Badouard répète que l'implantation d'un nouvel EPR à Creys-Malville génèrera des travaux et des flux conséquents qui méritent d'être pris en compte dans les études relatives à l'implantation du pont dans le Nord Isère.

M. Barbier réfute les propos mettant en doute la concertation menée depuis 3 ans par le Département. Les études ont été présentées aux élus locaux et des éléments de décision ont été apportés lors des réunions. Il ajoute qu'une rencontre a déjà eu lieu avant les élections municipales et qu'une autre est prévue d'ici le 15 juillet avec l'ensemble des maires et des Présidents d'intercommunalités.

Le Président fait procéder au vote :

**Contre (7) :** M. Thierry Badouard, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Pierre-Didier Tchétché

**Abstentions (3) :** M. Simon Billouet, Mme Amandine Germain, M. Gilles Strappazzon

**Pour (48) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**La délibération est adoptée à la majorité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 28 9**

Rapporteur : Mme Anne Gérin

**Avis du Département sur le projet de Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) 2026 du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Isère**

Présentation du rapport par Mme Gérin

Interventions :

Mme Romera remercie le SDIS 38 pour ce SDACR, document complet et pédagogique. Elle revient sur la nécessité de sécuriser un effectif de sapeurs-pompiers professionnels afin de pallier aux variations du nombre de sapeurs-pompiers volontaires et éviter les tensions. Elle évoque la place des femmes dans les effectifs de terrain, notamment sur les incendies et souhaiterait que cette question soit travaillée au sein du SDIS 38.
Concernant les missions sociales du SDIS et notamment les secours et soins d'urgence aux personnes, elle insiste sur la complémentarité et l'équilibre nécessaire avec les services publics de santé, les services à la personne et les professionnels de santé libéraux. Elle rappelle la nécessité de s'adapter face aux effets du changement climatique et demande si une stratégie spécifique concernant la surveillance aérienne par le SDIS a été travaillée suite aux incendies qui ont touché l'agglomération grenobloise ces dernières années.
Elle remercie au nom du groupe UGES le Contrôleur général et l'ensemble des équipes du SDIS 38.

Mme Couvent remercie à son tour l'ensemble des pompiers et agents du SDIS pour leur engagement quotidien au service des Isérois. Elle souligne les défis auxquels le SDIS devra faire face dans les années à venir avec le vieillissement de la population, les situations de précarité concentrées dans certains secteurs urbains et les conséquences déjà visibles du dérèglement climatique.
Elle note l'efficacité des actions de prévention et de sensibilisation. Elle cite les difficultés face auxquelles le SDIS doit d'adapter au quotidien. Elle relaie les propositions émises par le schéma pour répondre à ces besoins de secours avec notamment l'évolution de l'organisation territoriale du SDIS. Elle soutient la nécessité et la cohérence face aux besoins exprimés, d'allouer 1 million d'euros supplémentaire au SDIS dans le cadre du budget supplémentaire et salue, pour conclure, la qualité du document.

Mme Gérin rappelle que le modèle de sécurité civile s'appuie sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et indique qu'un travail important est mené concernant le volontariat. Elle relate que le SDIS porte une étude nationale relative à la compréhension des motifs d'engagement, de retrait et de maintien dans les effectifs volontaires. Elle remercie les volontaires et salue leur engagement citoyen.
Concernant la féminisation, elle précise qu'en Isère, hommes et femmes participent aux secours à la personne et à la lutte contre le feu, tous sont qualifiés pour intervenir. De plus, pour répondre aux enjeux du vieillissement de la population, un travail de repérage et prise en charge est mené avec les CCAS et les services du Département.
Face au changement climatique, elle explique que des moyens aériens sont mis à disposition depuis la base de la sécurité civile de Nîmes et sont mobilisés si besoin. Elle évoque également le dispositif feu de forêt et feu de prévention ainsi que les actions menées en lien avec l'ONF et le partenariat avec l'ARS pour réduire les délais de transport dans les différents établissements hospitaliers.
Elle ajoute que le nouveau SDACR permettra d'être opérationnel rapidement notamment grâce au maillage des casernes qui a été revu en concertation avec les maires et les pompiers, précisant que certains secteurs auront besoin d'être renforcés.

M. Barbier rappelle l'aide du Département de 500 000 euros qui a permis de faire évoluer le dispositif du SDIS et de le connecter à celui de la médecine libérale concernant les gardes et les astreintes. Il s'associe aux remerciements exprimés par la Présidente du SDIS qu'il remercie également

Le Président fait procéder au vote :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 31 10**

Rapporteur : Mme Annick Merle

**Dispositions Ressources Humaines**

Présentation du rapport par Mme Merle

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 32 11**

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte rendu du Président sur l'exercice de sa délégation pour ester en justice devant toutes juridictions**

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

**Le Conseil départemental prend acte de la délibération**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 32 12**

Rapporteur : M. Julien Polat

**Rapport d'activité et de développement durable 2025 du Département de l'Isère**

Présentation du rapport par M. Polat.

M. Bessiron affirme que ce rapport qui recense un grand nombre d'actions n'indique pas le cap politique du Département en matière de transition écologique et énergétique. Il souligne le manque d'indicateurs qui ne permet pas d'évaluer l'impact réel des politiques conduites et regrette que la stratégie air climat énergie ne soit pas évoquée.
Le groupe UGES reconnaît certaines avancées mais estime néanmoins que les actions menées sont insuffisantes. Il souhaite que le Département adopte une position claire sur l'artificialisation des sols, qu'il accompagne davantage les agriculteurs vers une plus grande autonomie alimentaire et une accélération de la transition agroécologique. Il estime nécessaire de se réinterroger sur l'avenir et l'exploitation aéroportuaire et de poursuivre les efforts en matière de commande publique durable. Il évoque les coupes opérées sur le budget national relatives au Fonds vert et au dispositif « Ma prime rénov' » ainsi que la menace qui pèse sur l'ADEME. Il estime que ces décisions sont contradictoires avec l'exigence envers les collectivités d'en faire toujours davantage et précise que ces dernières ne pourront relever seules le défi climatique. Il appelle à un engagement cohérent de l'ensemble des niveaux de responsabilité sur ce combat.

M. Barbier rappelle que les orientations de la politique départementale en matière de développement durable et de transition écologique sont présentées dans la stratégie « Isère durable » votée en septembre 2024 et dans la « boussole des transitions » qui est mise à jour régulièrement.

**Le Conseil départemental prend acte de la délibération**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 34 13**

Rapporteur : M. Julien Polat

**Bilan des garanties d'emprunts 2025**

Présentation du rapport par M. Julien Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

**Le Conseil départemental prend acte de la délibération**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 34 14**

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte de gestion de la Payeuse départementale pour l'exercice 2025**

M. Barbier salue la présence dans le public de Madame Calpena, Payeuse départementale.

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 34 15**

Rapporteur : M. Julien Polat

**Compte administratif 2025**

M. Barbier quitte l'hémicycle et désigne Mme Martin-Grand pour diriger la séance pendant l'examen de ce rapport.

**Mme Sandrine Martin-Grand fait procéder à l'appel auquel répondent :**

M. Thierry Badouard, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, M. Franck Gonnord, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

**ABSENTS - EXCUSÉS :**

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Damien Michallet
M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Christophe Charles
Mme Marie Questiaux donne pouvoir à Mme Pauline Couvent
M. Jérôme Cucarollo donne pouvoir à M. Thierry Badouard
M. Simon Billouet donne pouvoir à Mme Sophie Romera
Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Bessiron pour les délibérations n° 2026 BS 2026 F 28 9 à 2026 BS 2026 F 34 17

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Présentation du rapport par M. Polat

Interventions :

Mme Martin-Grand remercie l'ensemble des services, le Directeur général des services et ses équipes pour la bonne gestion de la collectivité.

Mme Martin-Grand fait procéder au vote :

**Contre (16) :** M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini

**Pour (41) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**Ne prend pas part au vote (1) :** M. Jean-Pierre Barbier

**La délibération est adoptée à la majorité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 34 16**

Rapporteur : M. Julien Polat

**SEM TERRITOIRES 38 : cession des parts sociales détenues au capital de la SCCV SILVAE au profit de la SAS ELEGIA Réalisations**

Mme Martin-Grand désigne M. Julien Polat pour diriger la séance pendant l'examen de ce rapport.

M. Jean-Pierre Barbier, en sa qualité de PDG de la SEM TERRITOIRES 38, M. Cyrille Madinier, Mme Annick Merle, Mme Anne Gérin, Mme Sandrine Martin-Grand, M. Robert Duranton, Mme Anne-Sophie Chardon, M. David Queiros, représentants du Département au sein de la SEM TERRITOIRES 38 ne prennent pas part au vote.

Présentation du rapport par M. Polat.

Pas d'intervention.

M. Julien Polat fait procéder au vote :

**Ne prennent pas part au vote (8) :** M. Jean-Pierre Barbier, M. Cyrille Madinier, Mme Annick Merle, Mme Anne Gérin, Mme Sandrine Martin-Grand, M. Robert Duranton, Mme Anne-Sophie Chardon, M. David Queiros.

**Pour (50) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

– –

**DOSSIER N°2026 BS 2026 F 34 17**

Rapporteur : M. Julien Polat

**Budget supplémentaire pour l'exercice 2026**

Retour dans l'hémicycle de M. Barbier qui reprend la présidence de la séance.

**Le Président fait procéder à l'appel auquel répondent :**

M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Franck Benhamou, M. Daniel Bessiron, Mme Mireille Blanc-Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Patrick Curtaud, Mme Claire Debost, Mme Imen De Smedt, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, M. Franck Gonnord, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay.

**ABSENTS - EXCUSÉS :**

M. Fabien Rajon donne pouvoir à M. Damien Michallet
M. Gérard Dézempte donne pouvoir à Mme Annick Merle
Mme Martine Faïta donne pouvoir à M. Christophe Charles
Mme Marie Questiaux donne pouvoir à Mme Pauline Couvent
M. Jérôme Cucarollo donne pouvoir à M. Thierry Badouard
M. Simon Billouet donne pouvoir à Mme Sophie Romera
Mme Amandine Demore donne pouvoir à M. Daniel Bessiron
Mme Delphine Hartmann donne pouvoir à Mme Catherine Simon

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental peut délibérer.

Présentation du rapport par M. Polat.

Il précise que ce budget supplémentaire s'inscrit dans le cadre du cap poursuivi par la Majorité en matière de politiques publiques. Les ajustements sont restreints à l'exception de celui qui prend acte du fait que l'impact du prélèvement de l'Etat sur le budget de la collectivité via le DILICO est significativement inférieur à celui qui avait été redouté. Ceci permet de réduire la prévision d'emprunt d'équilibre mais ce montant encore élevé impose de rester prudent.

Interventions :

M. Barbier remercie le Vice-président pour le travail effectué sur ce budget.

Mme Germain rappelle le contexte national d'amélioration de la situation financière des Départements en 2025 tout en soulignant les fragilités qui demeurent avec notamment l'augmentation des besoins sociaux. Elle estime que le Département doit jouer son rôle en matière de solidarité aux côtés des associations.
Elle note que ce budget supplémentaire intègre 34 millions d'euros de plus et que le fonds de réserves du DILICO 2 permet de réduire le recours à l'emprunt. Elle conteste une vision purement financière qui ne tient compte ni de la dette sociale, ni de la dette écologique et propose la création d'un fonds d'urgence pour aider le secteur associatif fragilisé. Elle estime que les baisses de subventions dans les champs associatif, de l'autonomie, du logement et de l'insertion et la réduction des aides notamment dans le domaine environnemental sont des choix discutables. Elle rappelle la responsabilité première du Département de protéger les solidarités de proximité et les plus fragiles et souhaite que la Majorité revoie ses priorités. Le groupe UGES votera contre le budget supplémentaire.

M. Badouard salue au nom du groupe IES l'engagement de l'ensemble des agents et adresse ses pensées à ceux qui sont exposés sur le terrain aux conditions climatiques extrêmes. Il rappelle le contexte d'incertitude et de faible lisibilité des recettes à venir dans lequel les Départements élaborent leur prochain budget. Il ajoute que l'année 2025 a été favorable au Département de l'Isère avec une hausse des produits issus des DMTO et de la taxe sur les assurances. Il évoque la ponction de 28 millions d'euros opérée dans le budget de fonctionnement 2025 au titre du DILCO et les difficultés rencontrées par de nombreuses structures qui ont vu leurs subventions baisser ou être supprimées. Il s'interroge sur la répartition de ce montant réaffecté en grande partie aux investissements dans le budget supplémentaire, au détriment des politiques sociales. Il note également la réduction de l'aide au transport des personnes en situation de handicap.

M. Polat rappelle que le budget 2026 intègre une augmentation de 34 millions d'euros pour le budget de fonctionnement des solidarités par rapport à l'année dernière et que l'augmentation des dépenses sociales a contraint le Département à contracter un emprunt. A l'occasion du budget supplémentaire il est proposé de réduire l'emprunt prévu au Budget primitif de 210 à 180 millions. Il ajoute que la réserve effectuée au titre du DILICO était une épargne de précaution mais aussi un acte de responsabilité envers ceux qui dépendent de la solvabilité du Département.

M. Barbier revient sur les 34 millions d'euros supplémentaires attribués aux solidarités et évoque également le budget consacré aux collèges publics et privés.

Le Président fait procéder au vote de la délibération :

**Contre (16) :** M. Thierry Badouard, M. Daniel Bessiron, M. Simon Billouet, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, Mme Amandine Demore, Mme Françoise Gerbier, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, Mme Sophie Romera, M. Gilles Strappazzon, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini

**Pour (42) :** le reste des conseillers départementaux présents ou représentés

**La délibération est adoptée à la majorité**

– –

M. Barbier annonce que les groupes UGES et IES ont chacun déposé un vœu. Il précise que les vœux seront présentés mais ne feront l'objet ni de débat, ni de vote, conformément au règlement qui l'y autorise.

Présentation du vœu « Pour un renforcement de la protection des enfants victimes de violences sexuelles » par Mme Couvent.

Présentation du vœu « Pour faire du vieillissement de la société un enjeu central de l'élection présidentielle » par Mme Germain. Elle regrette que le Président décide de l'issue des vœux avant leur présentation.

Le Président explique que cette décision est motivée par la demande de la famille de Lyhanna de ne pas instrumentaliser l'événement. Concernant le vieillissement il indique que le débat a lieu chaque année au moment du vote du budget.

## QUESTIONS ORALES

### Question orale de Mme Gerbier relative à la stratégie d'investissement du Département pour les collèges de l'Isère

Présentation par Mme Gerbier de la question orale

Mme Simon rappelle que la stratégie d'investissement de la Majorité dans les collèges publics isérois s'illustre à travers 2 plans pluriannuels de rénovation et de construction (PPRC). Elle revient sur les opérations réalisées depuis 2015 et à venir en matière d'investissement. Elle précise que le Département ne renonce pas à ses projets malgré un temps plus long dans la réalisation des programmes, rappelant la nécessité d'inscrire ces travaux d'ampleur dans un calendrier budgétaire réaliste, tenant compte des contraintes financières de la Collectivité.
Elle indique que le Plan pluriannuel de maintenance permet de réaliser des travaux qui ne sont pas traités dans le cadre de ceux prévus au PPRC. Elle rappelle le travail des directions territoriales pour recenser et chiffrer les travaux qui permettraient de traiter les problèmes impactant le bon fonctionnement des établissements dont la rénovation est décalée. Elle précise que l'enveloppe du PPMA 2027 sera augmentée en fonction des arbitrages rendus.
Concernant le renouvellement de la carte scolaire, elle évoque la baisse démographique constatée au niveau national et en Isère et la nécessité pour l'ensemble des collectivités d'adapter leurs établissements scolaires. Sur la question de la mixité scolaire et sociale, elle mentionne l'exploration menée auprès de 6 collèges du département, en concertation avec les parents d'élèves, les principaux, les enseignants et directeurs d'école, et leur attachement, au-delà de l'intérêt de la mixité, à l'image et la réputation de leur collège.

– –

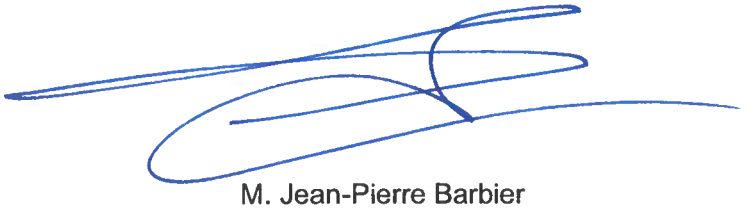
### Question orale de Mme Faure relative aux résultats du nouveau dispositif « à la découverte des ENS » et aux perspectives d'accès des scolaires aux ENS pour l'année 2026-2027

Présentation par Mme Faure de la question orale

Mme Dolgopyatoff Burlet rappelle que la Majorité s'engage depuis 2015 pour préserver la biodiversité, valoriser le patrimoine naturel et garantir à chaque Isérois un accès à la nature.
149 sites sont désormais labellisés et le budget consacré aux ENS est passé de 5,9 à 6,6 millions d'euros. Elle souligne le choix du Département d'internaliser la gestion des ENS pour garantir une meilleure cohérence et gagner en efficacité dans la mise en œuvre de cette politique et des actions. Le réseau compte 17 sites départementaux, 3 600 ha supplémentaires ont ainsi été préservés.
La fréquentation du programme « à la découverte des ENS » a doublé depuis 2015 avec l'accueil de plus de 30 000 élèves chaque année. Le dispositif a évolué début 2026 et l'ensemble des projets déposés par les établissements scolaires pour l'année 2026-2027 ont été acceptés.
L'objectif est de maintenir le niveau de fréquentation dans le respect du budget alloué de 1,2 millions d'euros par an et de parvenir à concilier préservation de la biodiversité, accès à la nature pour tous, et éducation à l'environnement.

– –

La séance se termine à 13h33.



M. Jean-Pierre Barbier
Président du Conseil départemental



M. Julien Polat
Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026 a été arrêté lors de la séance du 16 octobre 2026.

**Pour (57) :** M. Thierry Badouard, M. Jean-Pierre Barbier, M. Philippe Baudain, M. Daniel Bessiron, M. Franck Benhamou, M. Simon Billouet, Mme Mireille Blanc Voutier, M. Olivier Bonnard, Mme Anne-Sophie Chardon, M. Christophe Charles, M. Vincent Chriqui, Mme Pauline Couvent, M. Jérôme Cucarollo, M. Patrick Curtaud, Mme Imen De Smedt, Mme Claire Debost, Mme Amandine Demore, M. Michel Doffagne, Mme Céline Dolgopyatoff Burlet, Mme Isabelle Dugua, M. Robert Duranton, Mme Nathalie Faure, Mme Martine Faïta, Mme Françoise Gerbier, Mme Anne Gérin, Mme Amandine Germain, Mme Amélie Girerd, M. Franck Gonnord, Mme Christelle Grangeot, Mme Annick Guichard, Mme Delphine Hartmann, Mme Joëlle Hours, Mme Éléonore Kazazian-Balestas, Mme Martine Kohly, M. Franck Longo, M. Cyrille Madinier, M. Roger Marcel, Mme Sandrine Martin-Grand, Mme Annick Merle, M. Damien Michallet, Mme Isabelle Mugnier, M. Jean Papadopulo, M. Bernard Perazio, M. Julien Polat, Mme Annie Pourtier, Mme Frédérique Puissat, M. David Queiros, Mme Marie Questiaux, M. Fabien Rajon, M. Christophe Revil, Mme Sophie Romera, Mme Catherine Simon, M. Gilles Strappazzon, M. Christophe Suszylo, M. Pierre-Didier Tchétché, M. André Vallini, Mme Aurélie Vernay

Le procès-verbal est arrêté à l’unanimité.